

AIDE - MEMOIRE

des conditions d'admission détaillées au poste

d'éducateur gradué (m/f)

L'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette se propose de recruter pour les besoins de ses structures socio-éducatives « MAISONS RELAIS »

deux éducateurs gradués à plein temps moyennant un contrat de travail conclu pour une durée indéterminée (CDI) ;

Conditions d'admissibilité :

- être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne tel que déterminé par la loi du 18 décembre 2009 modifiant l'accès des ressortissants communautaires à la fonction publique luxembourgeoise;
- faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (français, allemand et luxembourgeois) telles que définies par la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues.

Conditions d'études :

Les candidats et candidates doivent être détenteurs d'un diplôme luxembourgeois d'éducateur gradué (nouveau régime) ou d'éducateur (ancien régime) respectivement du diplôme de bachelor professionnel en sciences sociales et éducatives ou d'un diplôme sanctionnant des études spéciales à l'étranger reconnues par le Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les intéressés qui ne sont pas en possession d'un des diplômes requis, sont priés de ne pas présenter une candidature.

Expérience professionnelle:

Une expérience professionnelle de plusieurs années dans le domaine socio-éducatif sera considérée comme un avantage.

Pièces à joindre à la candidature :

1. Lettre de motivation.
2. Copie de la carte d'identité ou du passeport.
3. Extrait récent du casier judiciaire.
4. Copies des certificats et diplômes d'études.
5. Curriculum vitae.

Les candidatures munies des pièces à l'appui demandées sont à adresser au collège échevinal, b.p. 145, L-4002 Esch-sur-Alzette, pour le **20 août 2022 au plus tard**.

Les demandes incomplètes ne seront pas prises en considération.

Conditions de recrutement :

Le recrutement se fera par examen sur dossiers et titres, suivi le cas échéant d'une audition.

Le nouveau titulaire sera engagé sous le régime du salarié moyennant un contrat à durée indéterminée lesquels prévoient une période d'essai fixée conformément aux dispositions légales régissant la matière.

Examen médical d'embauche :

Le nouveau titulaire devra se soumettre, avant d'entrer en service, à un examen médical d'embauche auprès du médecin du travail compétent. (Application des dispositions de l'article L-326-1 du code de travail).

Les modalités pratiques de l'examen médical seront communiquées au nouveau titulaire en temps utile.

Conditions de carrière et de rémunération :

La rémunération du nouveau titulaire sera fixée conformément aux dispositions de la convention collective applicable aux employés du secteur d'aide et de soins et du secteur social. (en abrégé CCT SAS).

Classement dans la carrière C6 de l'éducateur gradué. (grade d'ancienneté 321 - 496 points indiciaires).

L'éducateur gradué est classé lors de son entrée en service au grade d'ancienneté correspondant à son ancienneté reconnue dans la profession afférente. Des certificats de travail sont à produire.

La rémunération est adaptée aux variations du coût de la vie, constaté par l'indice pondéré, suivant les dispositions légales afférentes.

L'administration communale soutient l'égalité professionnelle entre femmes et hommes. Lors de la désignation du nouveau titulaire il est tenu compte du plan à l'égalité des chances.

Esch-sur-Alzette, le 21 juillet 2022.

Le collègue échevinal.